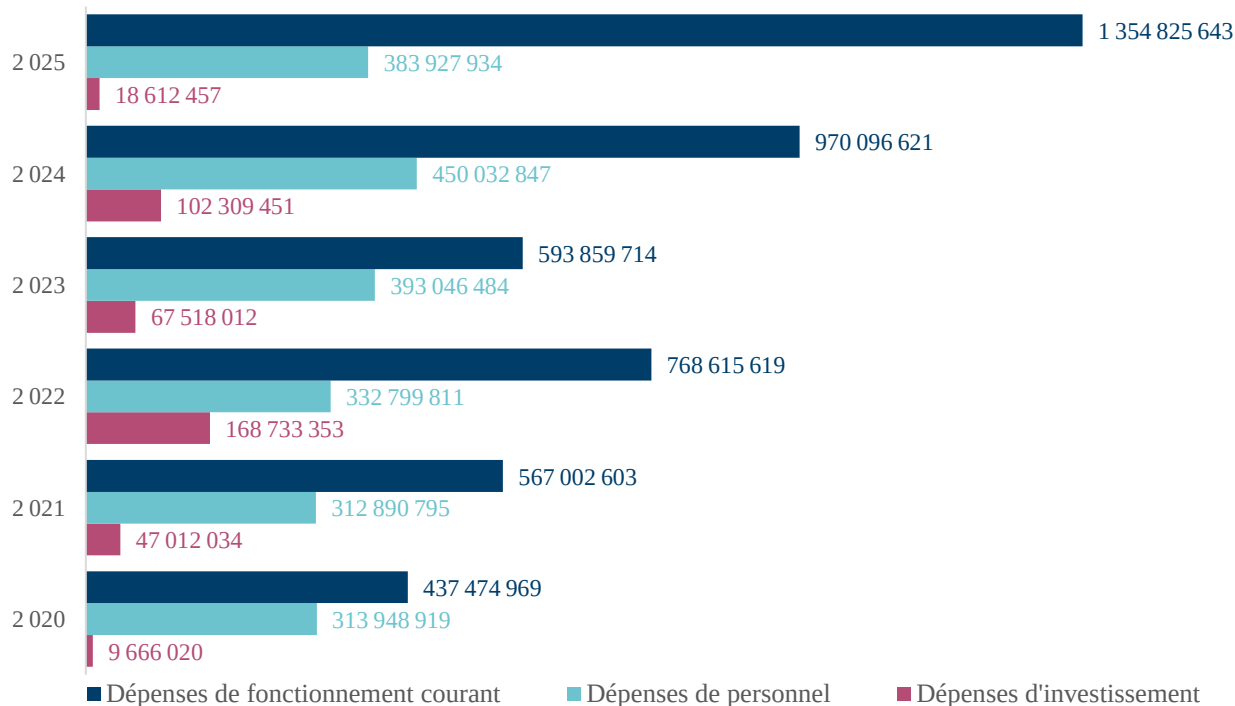




Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	12	22	4	7	45	78%
STA	Stagiaire FPT	1		1		2	3%
ANT	Agent non titulaire	1	4	1		6	10%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration		1	1	2	4	7%
FD1	Fonctionnaire Détaché communes-APF	1				1	2%
Total effectif		15	27	7	9	58	100%
Part en %		26%	47%	12%	16%	100%	

3.4.28 Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM)

Identité visuelle	DPAM Direction Polynésienne des Affaires Maritimes Pū fa'aterera'a 'e te fa'aturera'a i te mau 'ohipa rau o te moana
Adresse géographique du siège	Fare Ute – Immeuble SAT NUI, lot 12 Voie M – Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 9005 – 98716 Pirae
Téléphone	40 54 45 00
Courriel	accueil.dpam@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dpam/
Page Facebook	https://www.facebook.com/dpampf
Horaires d'ouverture	7h30 à 13h00 – accueil du public sans rendez-vous 13h00 à 15h30 (vendredi 14h30) – accueil du public uniquement sur rendez-vous
Directrice	Madame Catherine ROCHETEAU

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mlle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation (MGT).

Présentation générale et attributions

La Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) est chargée d'une compétence générale en matière de navigation et d'affaires maritimes.

Elle exerce un rôle de coordination, d'animation, d'orientation et d'évaluation des politiques publiques, met en œuvre les actions prévues par la stratégie de puissance publique et les orientations définies dans son domaine de compétence.

Elle accompagne et concourt à la régulation des activités maritimes dans une perspective de développement durable.

La DPAM est chargée des missions suivantes :

- Assurer la sécurité de la navigation et de la circulation dans les eaux intérieures ;
- Garantir la sécurité des navires d'une longueur de référence (L) inférieure à 24 mètres, autres que ceux destinés au transport de passagers, et des navires d'au plus de 160 tonneaux de jauge brute qui relevaient de la compétence de la Polynésie française à la date du 17 juillet 2019 ;
- Gérer les professions et activités maritimes, notamment en ce qui concerne les transports maritimes intérieurs, le transport touristique et les activités nautiques ;
- Définir et garantir la mise en œuvre du développement des compétences pour la conduite des navires et de la formation professionnelle maritime ainsi que les sessions d'examen et l'enregistrement des marins qui s'y attachent ;
- Garantir le régime d'immatriculation des navires ;
- Assurer la tutelle administrative de tout organisme chargé d'une mission de service public en matière de pilotage maritime ;
- Assurer et gérer les escales des navires en Polynésie française en qualité d'autorité maritime d'escale, en coordination avec les autres services et établissements publics concernés.

Elle contribue à l'information des usagers en matière maritime et apporte son concours technique dans l'élaboration des réglementations connexes ou qui ont une incidence dans le domaine maritime.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

1. Pour l'Usager (Simplification et Proximité)

L'objectif est de rendre l'administration maritime plus accessible et de réduire la complexité des démarches.

- **Développement de l'e-administration** : Mise en œuvre de la dématérialisation des procédures via des téléservices (IHITAI, ESCALES, REVATUA) pour permettre un accès aux services à distance et réduire les délais de traitement.
- **Simplification réglementaire** : Réforme des textes et des procédures existants pour les rendre plus lisibles et moins contraignants pour les citoyens et les professionnels.
- **Amélioration de l'accueil et de l'information** : Déploiement d'une communication active (accès facilité aux

informations du secteur) et mise en place d'outils de mesure de la satisfaction (référentiel PAPATIA et bornes de satisfactions).

- **Transparence** : Meilleure visibilité des missions de la direction pour que l'usager sache exactement à qui s'adresser pour chaque besoin (immatriculation, sécurité, titres professionnels) avec une refonte de l'accueil de la DPAM.

2. Pour les Agents (Outils et Compétences)

La transformation vise à améliorer le cadre de travail et à donner aux agents les moyens d'exercer leurs missions efficacement.

- **Modernisation des outils métiers** : Développement et gestion d'applications spécifiques pour automatiser les tâches répétitives et sécuriser les données (Processus PS4).
- **Montée en compétences** : Plan de formation axé sur le développement des expertises maritimes et l'accompagnement au changement lié aux nouveaux outils numériques.
- **Clarification des rôles** : Définition précise des responsabilités dans le cadre du Système de Management de la Qualité (SMQ), permettant aux agents de mieux comprendre leur contribution aux objectifs de la direction.
- **Gestion RH dynamique** : Mise en place d'un parcours d'intégration (rapport d'étonnement) et valorisation des parcours professionnels internes.

3. Pour l'Organisation (Efficacité et Performance)

L'entité se transforme pour devenir une administration moderne, agile et axée sur les résultats.

- **Réorganisation structurelle** : Proposition d'une organisation de la DPAM pour offrir une meilleure lisibilité des missions et optimiser le service (Projet PEPERU).
- **Pilotage par les processus** : Passage d'une structure en silos à une organisation par processus (Management, Réalisation, Support) pour une meilleure fluidité transversale.
- **Maîtrise des risques** : Mise en place d'une cartographie des risques par processus et généralisation des grilles AMDEC pour anticiper les dysfonctionnements.
- **Culture de l'amélioration continue** : Instauration de revues de direction et d'audits internes réguliers pour ajuster la stratégie en fonction des performances réelles et des enjeux environnementaux.

Les outils de communication animés :

Media externe	Adresse	
Site internet	https://www.service-public.pf/dpam/	163,4K vues 63,8K personnes
Facebook	https://www.facebook.com/dpampf	271,4K vues 18K visites
LinkedIn	https://www.linkedin.com/in/dpam-pf/	-

- Au travers du téléservice REVATUA :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées/ nombre total de démarches du service	Nombre de dossiers traités en 2025
Gestion des plannings, manifestes, connaissances	27%	386 512

- Au travers du téléservice IHITAI :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées/ nombre total de démarches du service	Nombre de dossiers traités en 2025
Comptes marins, sessions de formation, sessions d'examen, titres émis, relevé de navigation	100%	2 781

- Au travers du téléservice ESCALES :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées/ nombre total de démarches du service	Nombre de dossiers traités en 2025
Déclaration d'un navire et réservation d'un stationnement/mouillage	-	2 868

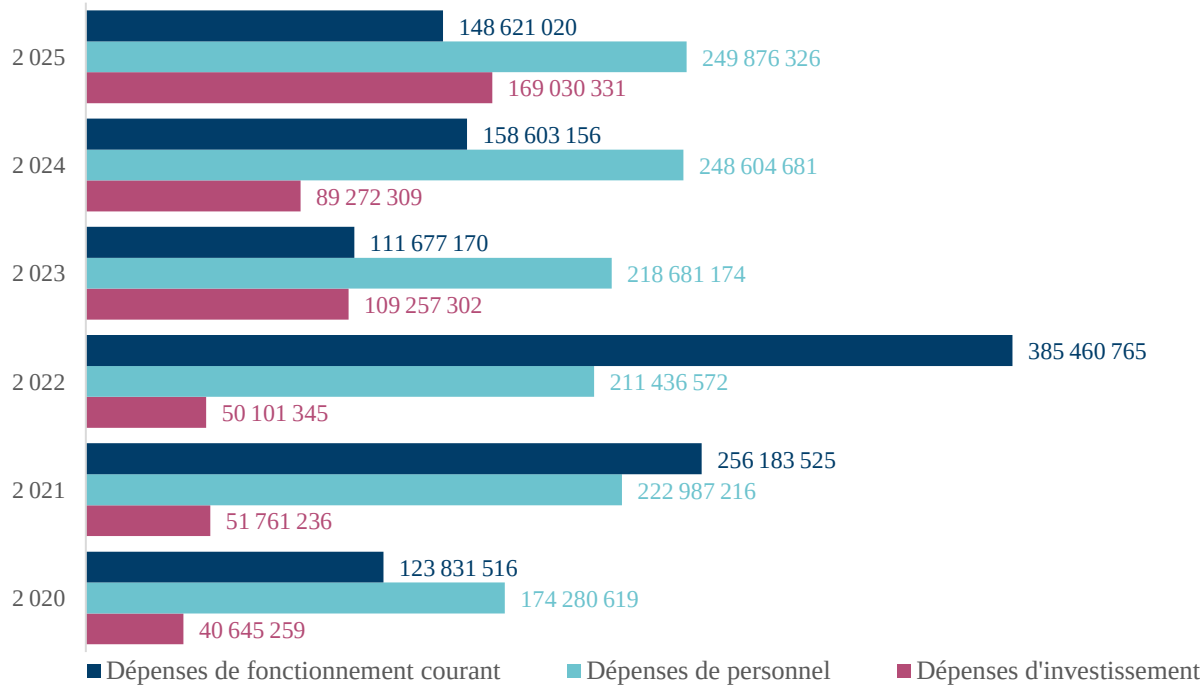
- Au travers du téléservice TE MITI :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées/ nombre total de démarches du service	Nombre de dossiers traités en 2025
Inscription au permis de conduite en mer, planning de formation	100 %	-

- Le téléservice PAHI est en cours de développement.

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	148 621 020	249 876 326	169 030 331
2 024	158 603 156	248 604 681	89 272 309
2 023	111 677 170	218 681 174	109 257 302
2 022	385 460 765	211 436 572	50 101 345
2 021	256 183 525	222 987 216	51 761 236
2 020	123 831 516	174 280 619	40 645 259



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Autres	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	4	6	5	4		19	49%
STA	Stagiaire FPT	1					1	3%
ANT	Agent non titulaire	5	6		1		12	31%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	3	2				5	13%
FE	Fonctionnaire Etat ou autres rémunéré PF	1					1	3%
CM	Personnel Maritime					1	1	3%
Total effectif		14	14	5	5	1	39	100%
Part en %		36%	36%	13%	13%	3%	100%	

3.4.29 Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble LEVY, 2 ^{ème} étage – angle de l'avenue du Maréchal FOCH et de la rue Edouard AHNNE, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551 – 98713 Papeete
Téléphone	40 50 95 05
Courriel	secretariat.dpdj@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/voir/annuaire/dpdj-delegation-pour-la-prevention-de-la-delinquance-de-la-jeunesse/
Page Facebook	DPDJ – Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse
Horaires d'ouverture	Lundi au jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Chef de service - Déléguée	Madame Hinatea AHNNE épouse ARIOTIMA

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 513 CM du 11 mai 2020 portant création et organisation du service administratif dénommé Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ)

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 2491 CM du 11 décembre 2025 portant nomination de Mme Hinatea AHNNE épouse ARIOTIMA en qualité de cheffe de service de la délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse par intérim

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat (MJP).

Présentation générale et attributions

La Délégation pour la prévention de la délinquance de la jeunesse (DPDJ) met en œuvre les orientations déterminées par le gouvernement de la Polynésie française en matière de promotion d'une jeunesse responsable, de prévention des risques de délinquance des jeunes et de développement d'une parentalité agissante et pleinement consciente de son rôle éducatif

Elle dispose ainsi d'une compétence générale dans ces domaines et conçoit, propose, met en œuvre, coordonne et rend compte des

actions qu'elle conduit, soit en propre, soit dans le cadre de partenariats l'associant à d'autres personnes, organismes privés ou services publics de l'Etat, de la Polynésie française et des communes.

Les actions de la délégation bénéficient aux personnes physiques âgées de 10 à 30 ans révolus et celles qui peuvent exercer à leur égard l'autorité parentale.

La DPDJ assure les activités suivantes :

- Participer à la définition des politiques publiques en faveur de la parentalité, de la promotion de la jeunesse et de la prévention des risques de délinquance des jeunes ;
- Participer à l'évaluation de ces politiques, proposer et mettre en œuvre les mesures correctives qui s'imposent ;
- Être force de proposition en s'appuyant sur un observatoire de la jeunesse en Polynésie française ;
- Développer la prévention des risques de marginalisation et de délinquance des jeunes et, si nécessaire, coordonner des actions collectives à ce titre ;
- Contribuer à la promotion d'une jeunesse responsable et pleinement insérée dans son tissu économique, social et culturel ;
- Participer à élaborer, proposer, mettre en œuvre et coordonner des plans d'action éducative, sociale et de prévention ; évaluer leur mise en œuvre et proposer les mesures correctives ;
- Mobiliser les acteurs et les partenaires œuvrant en faveur de la promotion de la jeunesse et de la prévention de la délinquance des jeunes ;
- Sensibiliser, valoriser, agir et mobiliser les énergies en faveur d'une parentalité agissante, pleinement consciente de son rôle éducatif, en lien direct avec l'action de promotion de la jeunesse et de prévention de la délinquance des jeunes ;
- Apporter son concours à la mise en place et au développement d'un dispositif éducatif et d'insertion des jeunes de qualité ;
- En partenariat avec les services de l'Etat, évaluer la situation des mineurs en voie de délinquance et de leur famille, analyser et proposer des actions éducatives dans le cadre de mesures d'information, d'investigation et d'orientation éducative ordonnées par l'autorité judiciaire, notamment des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) ;
- Assister le gouvernement auprès du Conseil de prévention de la délinquance pour la Polynésie française et assurer, en cas de besoin, la préparation des séances et la coordination des entités de la Polynésie française concernées ;
- De réaliser toutes transactions immobilières dont notamment les locations d'immeubles pour les besoins de ses activités.

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	36 486 723	50 193 515	0
2 024	30 047 367	65 765 585	0
2 023	48 800 433	44 581 212	0
2 022	47 669 873	52 618 088	0
2 021	13 216 172	33 855 313	0
2 020	0	19 007 912	0